

## **Action «L'abeille sentinelle de l'environnement» - Installation de ruches à Besançon - Conventions et attribution de subventions à l'Union Nationale de l'Apiculture Française (UNAF)**

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** L'abeille est un insecte qui, par son rôle de pollinisateur, occupe une place majeure dans les écosystèmes, tant pour le bon fonctionnement de la nature qu'au bénéfice des productions horticoles. Ainsi 80 % des légumes et fruits de consommation résultent de la pollinisation par les abeilles.

Or, depuis quelques années, la diminution de la population de ces insectes est réelle en observant même que leurs conditions de vie apparaissent meilleures en ville que dans les zones de grande culture.

Face à ces constats, l'Union Nationale de l'Apiculture Française a élaboré un projet d'observatoire des abeilles : constituer un réseau de ruches témoins sur l'ensemble du territoire national, analyser leur comportement en milieu urbain et établir un rapport ville/campagne.

La Ville de Besançon est résolument ancrée dans le développement durable. Ainsi, le Conseil Municipal, dans sa séance du 26 octobre 2006, a adopté un agenda 21 dont les trois priorités sont la lutte contre le réchauffement climatique, la préservation de la biodiversité et l'équité sociale.

Dans le domaine des espaces verts, la prise en compte des facteurs environnementaux est affirmée depuis de nombreuses années et a été intensifiée depuis 1999 avec, par exemple, les méthodes de protection biologique intégrée accompagnées de la suppression de l'usage des insecticides et de la forte réduction de l'usage des herbicides avec le choix de méthodes alternatives...

Cet observatoire de l'abeille s'inscrivant parfaitement dans la continuité des actions menées, la Ville de Besançon souhaite être partenaire de l'opération «L'abeille, sentinelle de l'environnement».

Le lieu choisi pour l'implantation d'un mini-rucher de 6 ruches est situé rue Isenbart à proximité de la source du ruisseau de la Mouillère et d'un site de jardins familiaux où tout traitement phytosanitaire est proscrit. Cette consigne résulte de la double volonté de l'Association des Jardins Familiaux de Besançon et environs, gestionnaire du site, et de la Ville de Besançon en regard de sa politique de gestion des espaces verts.

Le projet global se décline sur plusieurs années, l'installation des ruches se prolongeant par au minimum trois années de suivi du comportement des abeilles avec l'analyse des miels produits.

L'installation des ruches à Besançon peut être réalisée dès le printemps 2007 (fin mars-début avril), ce qui permettra de réaliser une première récolte de miel à l'automne 2007.

L'opération sera accompagnée de séances d'information et d'actions pédagogiques. Les apiculteurs du Doubs et l'Association des Jardins Familiaux apporteront leur concours.

Le Conseil Municipal est invité à :

- décider d'être partenaire du projet «L'abeille, sentinelle de l'environnement», qui se déclinera sur les années 2007 à 2010,

- se prononcer sur l'attribution en 2007 à l'Union Nationale de l'Apiculture Française d'une subvention d'un montant de 10 291,58 € TTC pour l'installation des ruches, dont le financement sera assuré par les crédits inscrits au chapitre 65.823/6574 CS 34000 du budget primitif 2007,

- se prononcer sur le principe de l'attribution en 2008, 2009 et 2010 à l'Union Nationale de l'Apiculture Française d'une subvention annuelle d'un montant de 9 572,78 € TTC pour le suivi des ruches, dont le financement sera assuré par les crédits qui seront inscrits au chapitre 65.823/6574 CS 34000 des budgets 2008, 2009 et 2010,

- en cas d'accord, autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la (les) convention(s) à intervenir dans les limites des crédits inscrits.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 8 et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions qui lui sont soumises.

*Récépissé préfectoral du 1<sup>er</sup> mars 2007.*